

<http://philosophie.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article196>



Charlie Hebdo, et après ?

- Publications et formation - Articles divers -

Date de mise en ligne : samedi 17 janvier 2015

Copyright © PhilosophieEspace pédagogique académique - Tous droits

réservés

Différents points de vue parus dans Le Monde du 16 janvier 2015.

Le droit à l'outrance doit s'appliquer à tous

Je suis Charlie, je ne suis pas Charlie. Le Charlie en moi est accablé par l'assassinat de figures familières, chantres de la grivoiserie et de la dérision, il est bouleversé par la mort de ces bouffeurs de religion dont l'outrance et le mauvais goût rigolards étaient la marque de fabrique.

J'ai grandi avec eux depuis l'époque d'Hara Kiri et l'horreur de leur disparition me laisse un goût de cendres. Une horreur qu'amplifient encore la froide exécution des otages de l'épicerie casher et celle des policiers. Mais nous sommes ainsi faits que des sentiments distincts et même contradictoires coexistent en nous, se partageant notre esprit, et c'est de ceux-là que je veux parler ici.

Si l'exaspération que je ressens au vu de certaines des réactions n'éteint pas mon émotion, elle m'a retenu de rejoindre les défilés républicains de ces derniers jours, bien que je me reconnaisse sans la moindre hésitation dans nombre de marcheurs qui manifestent leur solidarité avec les victimes. Le non-Charlie en moi se souvient que le dessinateur Siné en fut expulsé sans ménagement, sur une accusation infamante car injuste d'antisémitisme. C'est à ce moment, d'ailleurs, que j'ai cessé d'en être lecteur. Rappeler cet épisode en un moment si tragique n'est en rien fournir une excuse oblique aux tueurs mais inviter à quelques réflexions sur les "valeurs" que les terroristes veulent détruire.

Je rejoins volontiers tous ceux qui considèrent le droit à l'outrance et au mauvais goût comme des marqueurs de liberté ; mais sous la condition expresse qu'il soit appliqué à tous, faute de quoi se profilent des hiérarchies dans la satire qui en pervertissent le sens. En attaquant Charlie pour "venger le Prophète", ces impitoyables "justiciers" ne s'en prenaient pas à la liberté, que bien d'autres cibles pouvaient incarner, mais au droit au blasphème, ce qui n'est pas la même chose. Pas la même chose, vraiment ? Si, certainement, dans l'imaginaire républicain moderne à la française, comme l'attestent de nombreuses réactions qualifiant de "lâches" ou "hypocrites" les journaux anglo-saxons qui ont flouté les couvertures de Charlie brandies par des manifestants français.

Ceux qui tiennent ces propos font de l'insistance à republier les caricatures de Mahomet un acte de résistance, un geste de liberté. L'abolition du délit de blasphème, disent-ils en substance et avec raison, implique le droit à être de mauvaise foi, blessant. C'est également mon avis et c'est notamment pourquoi je suis opposé à toutes les lois mémorielles, lesquelles ne peuvent instituer qu'une hiérarchie de la souffrance, irrecevable par ceux qui s'en trouvent abaissés.

Comme d'autres, je me sens blessé par les faussaires de l'Histoire, mais je ne peux tenir ce sentiment pour le fondement d'un délit, qu'il s'agisse du génocide des juifs ou d'autres tragédies du passé. Or la loi Gayssot, en pénalisant la mise en doute et même l'irrévérence à l'égard de la Shoah, réintroduisait de fait un délit de blessure symbolique et de blasphème. Sûrs de leur bon droit à punir une catégorie de profanateurs et une seule, les voltairiens évoqués plus haut n'en semblent guère indisposés.

Contours de l'intolérable

Ce qui apparaît comme un impératif moral ici est, bien entendu, perçu ailleurs comme une restriction de liberté, tant il est vrai que les contours de l'intolérable, loin d'être un absolu, varient selon les lieux et les moments et qu'il ne suffit pas de les proclamer universels pour qu'ils le deviennent. C'est aussi sous cette lumière-là que l'on peut examiner, avant de le condamner pour collaboration avec l'ennemi, le refus de publier à nouveau les fameuses caricatures initialement parues dans un journal d'extrême droite danois ou d'autres du même tonneau.

Constatons en tout cas, pour ce qui concerne notre pays, que la rhétorique d'intimidation morale dont l'affaire Siné fut une illustration parmi bien d'autres contraste singulièrement avec le droit largement utilisé de mettre à mal d'autres sacrés, comme en témoigne notamment l'omniprésence médiatique d'Eric Zemmour et de Michel Houellebecq. Si d'authentiques défenseurs de la liberté se regroupent sous le drapeau " Je suis Charlie ", sous ce même drapeau " Je suis Charlie " (mais non du fait des journalistes de Charlie, je le précise) surgit la figure basanée d'un ennemi intérieur, résonnent des discours martiaux sur la " guerre au terrorisme " et la nécessité d'un Patriot Act. Ce n'est pas manquer de respect aux victimes et à leurs proches, ni contester l'existence d'une menace terroriste que de s'en inquiéter. Et pas uniquement pour des raisons morales mais aussi et surtout parce qu'ils obscurcissent la réalité plutôt qu'ils ne l'éclairent, comme on l'a vu aux Etats-Unis et au Moyen-Orient sous la calamiteuse présidence George W. Bush.

Olivier Roy a indiqué dans ces colonnes (Le Monde daté du 10 janvier) pourquoi les appels lancés à la " communauté musulmane " à condamner le terrorisme islamiste étaient déplacés, contradictoires dans les termes et contre-productifs dans leurs effets. Demandons-nous avec lui s'il faut inclure dans ces appels Lassana Bathily, l'homme qui a mis à l'abri les otages de l'épicerie casher de Vincennes et remis les clés du rideau de fer à la police, ou encore Ahmed Merabet, le policier abattu devant le siège de Charlie. Leur patronyme signale leur origine religieuse. Ils ne sont ni moins ni plus musulmans que les frères Kouachi, ils se sont comportés héroïquement. Saluer leur courage est aussi une façon de rendre hommage aux victimes de la terreur islamiste.

Par Rony Brauman

Certains usages de la liberté d'expression sont offensants

On peut faire rire sans tomber dans la facilité à l'égard de l'islam

Les récentes attaques terroristes dont la France a été victime ont bouleversé tous les citoyens français au-delà de leurs religions et de leurs sensibilités politiques. Les musulmans de France ont condamné sans aucune ambiguïté ces actes barbares. Le slogan " Je suis Charlie " suscite une multitude de réflexions. De là sont nées une grande confusion et des polémiques souvent stériles sur la question " être ou ne pas être Charlie ". En tant que citoyen attaché aux valeurs de liberté et de fraternité aussi bien qu'en tant que musulman, " je suis et je ne suis pas Charlie ".

Je suis Charlie, car j'ai été très meurtri par ces actes terroristes qui ont coûté la vie à 17 personnes. La vie humaine est sacrée et personne n'est autorisé à y porter atteinte. Cette conception se trouve bien résumée dans le Coran : " Si quelqu'un tue un homme sans qu'il y ait eu meurtre ou violence commise sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes ; et si quelqu'un sauve une vie, c'est comme s'il avait sauvé tous les hommes. "

Je suis également Charlie, car je considère que la liberté d'expression est fondamentale. Le Coran indique en toute clarté : " Que celui qui le veut croie, et que celui qui le veut ne croie pas. " Le combat pour la liberté est un combat indivisible : défendre la liberté d'autrui, c'est préserver la sienne. Aussi, tuer des journalistes, c'est tuer une partie de moi et attenter aux valeurs auxquelles je crois.

Etre Charlie, c'est aussi avoir le droit de ne pas être d'accord avec Charlie. Affirmer la défense de la liberté d'expression comme principe inconditionnel ne doit pas nous priver de débattre de ses limites, mais surtout de la pertinence de son usage.

équilibre démocratique

Dans un Etat de droit, la liberté d'expression est nécessairement encadrée. Si certaines limites font peu débat (interdiction de diffamer), d'autres varient selon le temps (loi Evin ou lois mémorielles) et l'espace (autodafé autorisé aux Etats-Unis). Ces limites résultent d'un équilibre démocratique que chacun doit pouvoir discuter tout en respectant la loi qui s'impose à un instant et en un lieu donnés.

Mais, au-delà de cet aspect légal, je suis convaincu que la liberté d'expression gagne à être utilisée avec responsabilité et dans le respect de la dignité de l'autre. Chacun d'entre nous a déjà été indigné par des propos qui respectent la légalité mais qui abîment le vivre-ensemble. Comment, dans une société de diversité, exercer sa liberté sans nuire au vivre-ensemble ni offenser l'autre dans sa dignité ? Voilà une question légitime qui doit être sereinement débattue.

Ouvert à toutes les critiques sincères vis-à-vis de ma religion, j'ai pour autant le droit de me sentir offensé lorsque des propos ou des dessins ont moins pour objectif d'exprimer des idées que de moquer ce qui présente pour moi un caractère sacré.

Et parce que " je suis Charlie ", je dois pouvoir exprimer mon désaccord. Ne pas le faire, c'est refouler des frustrations qui détruisent l'apaisement des coeurs. Pour exprimer son désaccord dans le respect de la loi, on peut se tourner vers la justice. On peut aussi débattre et convaincre nos concitoyens que tel usage de la liberté d'expression est moins noble qu'un autre. De nombreuses voix avaient ainsi dénoncé la tendance de Charlie Hebdo à verser inutilement dans la facilité et la provocation concernant l'islam.

Respecter la loi sans rien céder de sa liberté, c'est ce droit que revendique Charlie Hebdo. Animé par cette double exigence démocratique, j'affirme : " Je ne suis pas Charlie ", car je désapprouve la ligne éditoriale de Charlie Hebdo, mais " je suis Charlie ", car je refuse qu'on tue sa liberté d'expression ou la mienne. Le prophète Mahomet, loin de la barbarie de ceux qui disent le " venger ", appelait à ce dialogue fraternel et sans violence : " Vous pouvez atteindre par la douceur ce que vous n'atteindrez jamais par la violence. "

Par Ahmed Jaballah

Non à l'union sacrée !

Malgré l'horreur, il est impossible de se ranger derrière certains " pompiers pyromanes " qui divisent nos sociétés

La sidération, la tristesse, la colère face à l'attentat odieux contre Charlie Hebdo, mercredi 7 janvier, puis la tuerie ouvertement antisémite, vendredi 9 janvier, nous les ressentons encore. Voir des artistes abattus en raison de leur liberté d'expression, au nom d'une idéologie réactionnaire, nous a révoltés. Mais la nausée nous vient devant l'injonction à l'unanimité et la récupération de ces horribles assassinats.

Nous partageons les sentiments de celles et ceux qui sont descendus dans la rue. Mais ces manifestations ont été confisquées par des pompiers pyromanes qui n'ont aucune vergogne à s'y refaire une santé sur le cadavre des victimes. Manuel Valls, François Hollande, Nicolas Sarkozy, Brice Hortefeux, Jean-François Copé, Angela Merkel, David Cameron, Jean-Claude Juncker, Viktor Orban, Benyamin Nétanyahou, Avigdor Lieberman, Naftali Bennett, Petro Porochenko, les représentants de Recep Tayyip Erdogan, Vladimir Poutine, Omar Bongo... : quel défilé d'abjecte hypocrisie. Cette mascarade indécente masque mal les bombes que les Occidentaux ont larguées sur l'Irak depuis une semaine ; les milliers de morts à Gaza, où Avigdor Lieberman, le ministre israélien des affaires étrangères, imaginait employer la bombe atomique quand Naftali Bennett (économie et diaspora) se rengorgeait d'avoir tué beaucoup d'Arabes ; le million de victimes que le blocus en Irak a provoquées. Ceux qu'on a vus manifester en tête de cortège à Paris ordonnent ailleurs de tels carnages.

" Tout le monde doit venir à la manifestation ", a déclaré M. Valls en poussant des hauts cris sur la " liberté " et la " tolérance ". Le même qui a interdit les manifestations contre les massacres en Palestine, fait asperger de gaz lacrymogène des cheminots en grève et matraquer des lycéens solidaires de sans-papiers expulsés nous donne des leçons de liberté d'expression. Celui qui déplorait à Evry, quand il était maire PS, de ne pas voir assez de " Blancos " nous jure son amour de la tolérance. Le même qui fanfaronne de battre des records dans l'expulsion des Roms se

gargarise de " civilisation ". En France, la liberté d'expression serait sacrée, on y aurait le droit de blasphémer. Blasphème à géométrie variable, l' " offense au drapeau et à l'hymne national " étant punie d'amendes et de prison. Que le PS et l'UMP nous expliquent la compatibilité entre leur condamnation du fondamentalisme et la vente d'armes à Riyad, où les femmes n'ont aucun droit, l'apostasie est punie de mort et les immigrés subissent un sort proche de l'esclavage.

Chantage

Nous ne participerons pas à l'union sacrée. On a déjà vu à quelle boucherie elle peut mener. En attendant, le chantage à l'unité nationale sert à désamorcer les colères sociales et la révolte contre les politiques conduites depuis des années.

M. Valls nous a asséné que " Nous sommes tous Charlie " et " Nous sommes tous des policiers ". Non, nous ne sommes pas Charlie. Si nous sommes attristés par la mort de ses dessinateurs et journalistes, nous ne pouvons reprendre à notre compte l'obsession qui s'était enracinée dans le journal contre les musulmans, assimilés à des terroristes, des " cons ", des assistés. On n'y voyait plus l'anticonformisme, sinon celui, conforme à la norme, qui stigmatise les plus stigmatisés.

Nous ne sommes pas des policiers. La mort de trois d'entre eux est un événement tragique. Mais elle ne nous fera pas entonner l'hymne à l'institution policière. Les contrôles au faciès, les rafles de sans-papiers, les humiliations quotidiennes, les tabassages parfois mortels dans les commissariats, les Flash-Ball qui mutilent, les grenades offensives qui assassinent, nous l'interdisent à jamais. Et, s'il faut mettre une bougie à sa fenêtre pour pleurer les victimes, nous en ferons briller aussi pour Eric, Loïc, Abou Bakari, Zied, Bouna, Wissam, Rémi, victimes d'une violence perpétrée en toute impunité. Dans un système où les inégalités se creusent de manière vertigineuse, où des richesses éhontées côtoient la plus écrasante misère, sans que nous soyons encore capables massivement de nous en indigner, nous en allumerons aussi pour les six SDF morts en France la semaine de Noël 2014.

Nous sommes solidaires de celles et ceux qui se sentent en danger, depuis que se multiplient les appels à la haine, les " Mort aux Arabes ", les incendies de mosquées. Nous nous indignons des incantations faites aux musulmans de se démarquer ; demande-t-on aux chrétiens de se désolidariser des crimes, en 2011, d'Anders Behring Breivik perpétrés au nom de l'Occident chrétien et blanc ? Nous sommes aussi aux côtés de celles et ceux qui subissent le regain d'antisémitisme, dramatiquement exprimé par l'attaque de vendredi 9.

Notre émotion face à l'horreur ne nous fera pas oublier combien les indignations sont sélectives. Non, aucune union sacrée. Faisons en sorte que l'immense mobilisation se poursuive en toute indépendance de ces gouvernements entretenant des choix géopolitiques criminels en Afrique et au Moyen-Orient et ici chômage, précarité, désespoir. Que cet élan collectif débouche sur une volonté subversive, contestataire, révoltée, inentamée, d'imaginer une autre société, comme Charlie l'a longtemps souhaité.

collectif regroupant :

Ludivine Bantigny, historienne ; Emmanuel Burdeau, critique de cinéma ; François Cusset, historien et écrivain ; Cédric Durand, économiste ; Eric Hazan, éditeur ; Razmig Keucheyan, sociologue ; Thierry Labica, historien ; Marwan Mohammed, sociologue, Olivier Neveux, historien de l'art ; Willy Pelletier, sociologue ; Eugeni Renzi, critique de cinéma ; Guillaume Sibertin-Blanc, philosophe ; Julien Théry, historien ; Rémy Toulouse, éditeur ; Enzo Traverso, historien.

L'hebdo satirique n'est pas la France

Ne coupons pas les croyants et les religieux du reste de la communauté nationale

Je suis Charlie ". Le succès du slogan signifie que de nombreux citoyens français se reconnaissent dans l'esprit de dérision de l'hebdomadaire : double faute éthique et politique. L'argument pour justifier une telle identification est que les assassins, en " tuant Charlie ", ont attaqué la liberté d'expression, valeur fondamentale de notre République.

Ce journal n'a eu de cesse de manier le crayon pour insulter les croyances religieuses et se moquer de toute autorité et institution. Mais la liberté ne s'inscrit-elle pas dans un ensemble plus large : la responsabilité, le respect d'autrui et d'abord le fonctionnement de la raison ? La liberté en question est celle d'exprimer ce que la raison énonce. Or celle-ci est un outil de connaissance, de jugement, d'argumentation, et c'est à ce titre qu'elle peut déployer sa puissance critique de réfutation. Identifier la liberté d'expression au seul droit absolu de choquer autrui dans ce qui lui apparaît comme le plus sacré est un contresens sur ce qu'est la raison.

On a bien sûr le droit de trouver dangereuses ou obsolètes des croyances et des pratiques religieuses, mais n'est-il pas plus pertinent, et même plus efficace, de discuter plutôt que d'insulter ? Bref, il y a une éthique de la raison.

La faute est aussi de nature politique. Il est évident qu'une grande majorité de musulmans a été scandalisée par la publication de dessins lui apparaissant comme blasphématoires. Certains règlent la question en se limitant à une approche strictement juridique : " le délit de blasphème n'existe plus depuis très longtemps en droit français ", pour en conclure à un soi-disant " droit au blasphème " ; comme si offenser autrui était un droit de l'homme.

Fossé infranchissable

Faire croire aux musulmans français que " Charlie, c'est la France ", c'est confirmer dans l'esprit de beaucoup que, décidément, ils sont étrangers à ce corps politique. Comment peut-on se sentir membre de la communauté nationale si celle-ci se choisit pour symbole ce qui heurte ses croyances les plus sacrées ? Une telle opération est le meilleur moyen de créer un fossé infranchissable dans les esprits et dans les cœurs. Exiger qu'un musulman devienne un bon citoyen en adhérant aux valeurs de la République dont l'incarnation serait " Charlie ", c'est pratiquement l'exclure de la nation et donc le jeter dans les bras des islamistes qui n'attendent que cela.

Ne tombons donc pas dans le piège qu'ils nous tendent : couper les musulmans de France de la communauté nationale.

Par Thibaud Collin

La fabrique d'un terroriste

" Le Monde " avait longuement rencontré, fin 2008, Amedy Coulibaly, le djihadiste qui a abattu une policière à Montrouge et quatre personnes dans un supermarché casher à Paris

Il est 6 h 15, ce 17 septembre 2000, lorsque la porte du garage de la résidence de la Closerie à Combs-la-Ville, en Seine-et-Marne, s'ouvre et laisse s'engager une camionnette blanche. Il fait encore nuit, dehors. Un voisin a entendu du bruit. Il appelle le commissariat. La vieille Citroën un peu pousrive s'engage à peine sur la rampe de sortie que déjà la police arrive.

" Stoop ! ", hurle un premier policier. La camionnette accélère. Un premier coup de feu part. La camionnette poursuit sa course vers la 306 break du commissariat qui lui barre la route. Trois nouveaux coups, puis deux autres. Cette fois, les cambrioleurs s'arrêtent net. Un passager s'enfuit, puis le silence se fait. Le chauffeur, Ali Rezgui, touché en plein ventre, est mort sur le coup. A l'arrière du camion, au milieu d'un lot de motos volées, un jeune homme de 18 ans, Amedy Coulibaly, vient de perdre son meilleur ami.

A Grigny, dans l'Essonne voisin, c'est l'émeute. On ne meurt pas pour un vol de motos en France. On " prend "

quatre mois, au pire. Pendant plusieurs nuits, jeunes et policiers s'affrontent dans la rue. Les mères des gamins descendent pour tenter d'apaiser la colère. L'affaire prend une sale tournure : un sniper caché sur un toit tire sur un CRS.

Deux semaines plus tard, le procureur ordonne le classement du dossier. La famille obtient la nomination d'un juge, mais l'enquête est bâclée. La reconstitution de la scène se déroule entre policiers, et Amedy Coulibaly n'est pas convié à livrer sa version. L'avocat de la famille, Me Pierre Mairat, bataille pour prouver que la camionnette ne roulait pas à 40 km/h comme l'affirment les gardiens de la paix, et que le jeune stagiaire aurait pu tirer dans les pneus. " A l'époque, la parole des policiers valait de l'or ", souligne l'avocat.

Jusqu'à ses 18 ans, Amedy Coulibaly coule une enfance heureuse, à la Grande-Borne, entouré de ses neuf soeurs. Avant qu'il assassine la policière de Montrouge, jeudi 8 janvier, puis qu'il exécute quatre personnes dans l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes, à la veille du shabbat, qui se serait intéressé à son histoire ? Aujourd'hui, ce passé " est là. Il fait partie de son parcours ", dit Pierre Mairat. Il y a cinq ans, lorsque Hayat Boumeddiene demande à son nouveau compagnon de lui présenter ses amis, il répond qu'il n'en a eu qu'un seul : Ali Rezgui. Celui qui est mort sous ses yeux, à 19 ans, sur la rampe du parking, tué par un policier.

A 18 ans, malgré des résultats scolaires moyens, Amedy Coulibaly, septième de sa fratrie, est élève en 1^{re} bac pro, et n'a finalement qu'un an de retard. " Il a déjà son permis et effectué sa journée d'appel ", rappelle Me Mairat. A cet âge, d'autres gamins des quartiers quittent leurs mauvaises fréquentations, lui au contraire se spécialise dans le braquage. Le braquage " à fin brinquebalante ", précise Me Damien Brossier, son ancien avocat. Il a une vingtaine d'années lorsque avec une bande de copains, ils dévalisent un commerçant. Dans leur fuite, ils " plantent " la voiture sur la Francilienne. Elle tombe d'un pont. Coulibaly est blessé. Des bleus, des bosses... Il sort pourtant de la voiture et s'en va au lycée, à pied, comme si de rien n'était.

Toucher la France

La fois suivante, il braque une banque à Orléans, puis deux cafés à Paris, mais le deuxième était de trop. La sanction tombe : six ans ferme. C'est un peu plus tard, fin 2008, que Le Monde fait sa connaissance. Amedy Coulibaly, qui sait le poids des images, avait décidé avec quatre autres détenus de filmer leur quotidien dans la plus grande maison d'arrêt d'Europe, Fleury-Mérogis, pour dénoncer les conditions de détention dans les prisons françaises. En 2007, il fait entrer deux petites caméras par les parloirs. Pendant plusieurs mois, les cinq prisonniers tournent à l'insu des gardiens et des autres détenus leur vie de tous les jours. Amedy Coulibaly et ses complices veulent toucher la France entière et démarche les journalistes. Il avait 26 ans quand nous l'avions rencontré sous stricte condition d'anonymat. Un jeune homme intelligent, à la pensée structurée, aux réponses argumentées : près de deux heures d'interview avec lui, c'est dix-huit pages de notes.

" En détention, on voit plein de reportages sur les prisons, expliquait-il. Mais ils ne montrent jamais ce qui se passe vraiment parce que l'administration n'organise les visites que dans les bâtiments en bon état. On s'est dit qu'il fallait montrer l'autre côté. " Sur la vidéo, diffusée par Le Monde, des cellules vétustes, des conditions hygiène déplorables, des scènes d'une rare violence : dans l'une d'entre elles, un homme se fait rouer de coups. " La loi du fort ", avait expliqué Amedy Coulibaly. On comprenait facilement qu'il se plaçait du côté des chefs et des intouchables de Fleury. " Je suis un des patrons de la prison. La détention, je la connais par coeur. "

Coulibaly racontait les brimades, l'infirmerie rudimentaire. " On nous soigne au Doliprane, on n'a pas de vrai médecin. " D'autres, l'absence de chauffage, la " gamelle " pour s'alimenter, les murs gluants des douches, les vitres cassées. " La prison, c'est la putain de meilleure école de la criminalité, insistait-il. Dans une même promenade, tu peux rencontrer des Corses, des Basques, des musulmans, des braqueurs, des petits vendeurs de stupps, des gros trafiquants, des assassins (...). Là-bas, tu prends des années d'expérience. Au début, quand je suis arrivé (...), je me disais : j'arrête tout. Après le temps passe et je me dis, je nique tout, ils me rendent ouf. Comment vous voulez apprendre la justice avec l'injustice ? "

Sa rage, dans sa cellule, il la passe à faire des pompes et de la musculation, des heures et des heures durant. Ce sera le premier plan de son film de revendication des attentats, diffusée dimanche 11 janvier. Le reste du temps, il joue à Pro Evolution Soccer, un jeu vidéo de football. " Ils savaient que j'étais le boss (...). Je leur disais : "Prenez-moi avec un téléphone ou de la drogue", mais ils n'y arrivaient pas. Ils ont fouillé ma cellule tout le temps. "

Un jour, les gardiens lui confisquent sa PlayStation. Il devient fou. " Ils avaient pas le droit. Je l'avais payée 320 euros, j'avais une facture à mon nom, ils me l'ont jamais rendue. "

Amedy Coulibaly a le sens des affaires. Gagner de l'argent est son obsession. Les images qu'il a tournées derrière les barreaux, il finit par les vendre à France 2 pour " Envoyé spécial ". Et justifie les enchères au vu des risques pris : " Il faut qu'on prépare nos arrières, au moins pour payer nos avocats ", expliquait-il. " Je ne le voyais pas grandir aussi modestement que son père et travailler à l'usine comme lui ", confie Me Damien Brossier. " Le fric, le fric, le fric. Si j'avais eu à le définir, ce sont les mots que j'aurais utilisés ", ajoute un de ses proches. L'islam, en revanche, " il n'en parlait jamais. "

" Doly ", comme on l'appelle en cellule, sort de prison avec une belle réputation, capable de monter sur n'importe quel coup, de fournir " tout le matériel " nécessaire. " Mais tout ça, c'était en 2005 (...). J'ai fait un virage à 180 degrés, jure-t-il, en 2010, aux policiers qui le soupçonnent d'avoir participé au projet d'évasion de Smaïn Ait Ali Belkacem, l'auteur des attentats du RER C, en 1995. Je me suis rangé, car je ne veux pas finir avec une balle dans la tête, promettait-il. C'est ce qui pend au nez de tous ceux qui ne savent pas s'arrêter. "

Un couple d'amis lui présente Hayat Boumeddiene, une jolie brune de six ans sa cadette. Un mariage religieux est célébré à Grigny, chez les Coulibaly. Le jeune couple emménage à Bagneux, dans les Hauts-de-Seine, dans un trois-pièces que leur cède une soeur aînée d'Amedy. Le jeune couple mène une vie simple. Lui " fait les trois-huit " dans l'usine Coca-Cola de Grigny ; elle, de son côté, a quitté son travail pour porter le voile et envisage de se lancer dans " la couture à domicile ". Ils n'ont pas d'enfant, ont adopté un chaton, Sultan. L'été, ils partent se baigner en Crète, en République dominicaine, en Malaisie, où ils visitent quelques mosquées.

Pratique rigoriste de l'islam

La religion éloigne Coulibaly de sa famille, ces " kouffars ", comme il dit, ces mécréants. Ses soeurs commencent d'ailleurs à le " fatiguer ". Il refuse désormais d'aller chercher ses neveux à l'école. " J'ai tapé du poing sur la table et j'ai dit : "Ecoutez moi bien, toutes celles qui sont là, qui z'apprennent pas à leur enfant la prière et les trucs comme ça, ça sert à rien qui m'appellent. J'accompagne personne, je ne donne pas un euro pour l'enfant, je ne fais rien du tout (...). Moi, c'est la religion la première, j'en ai rien à foutre de la famille" ", explique-t-il un jour à Djamel Beghal, un ami rencontré en prison, sans savoir que les policiers l'ont placé sur écoute.

C'est lui, Djamel, ce " vétéran du djihad ", condamné en 2005 pour un projet d'attentat contre l'ambassade des Etats-Unis, qui lui enseigne la pratique rigoriste de l'islam. Amedy Coulibaly apprend vite et transmet à son tour les rudiments appris. Aider au dépouillement des bulletins électoraux, les jours de vote, " c'est pas bien ". Pour le travail, " la règle c'est de ne pas être sous les ordres d'un mécréant ". Mais lui, alors, intérimaire chez Coca ?, demandent les policiers, lors d'une garde à vue en mai 2010. " Il y a une différence entre ce que je fais et ce que je pense. Et dans ce cas-ci, je pense avant tout à ma poire, rétorque-t-il. Je travaille, je gagne entre 2 000 et 2 200 euros par mois, - c'est - tranquille, et c'est très bien comme cela. "

Son ami Beghal est assigné à résidence à Murat, au pied des monts du Cantal. L'hiver, la région disparaît sous la neige. Au printemps 2010, Amedy Coulibaly lui rend visite une fois par mois. Il arrive que sa femme Hayat Boumeddiene et Chérif Kouachi, un autre copain de prison, l'accompagnent pour des escapades de deux ou trois jours. " On va faire des randonnées, on va courir, on marche ". Le soir, ils parlent " montagne, cerfs " et faune sauvage, assurent-ils aux enquêteurs. En vérité, ils manient les armes et s'entraînent au tir.

A Grigny, personne ne soupçonne cette double vie. Amedy Coulibaly affiche toujours le même sourire jovial. Voulait-il leur dire adieu ? Ou brouiller les pistes ? Quatre jours avant de se lancer dans son épopée meurtrière, Amedy Coulibaly est venu saluer ses vieux copains de Grigny. " On s'est croisés, on s'est salué, quoi de neuf, tout ça, la famille, les copains, raconte l'un d'eux au Monde. Je lui ai demandé, tu fais quoi ? Il m'a dit : "Oh, des trucs à droite ou à gauche" ", " Je l'ai charrié parce qu'il avait une voiture de location et que ça avait l'air d'aller plutôt bien. Il m'a quand même demandé, pour rigoler, si j'avais pas un moyen de lui faire gagner un billet ou deux. On a ri. On s'est dit qu'on se recapterait - reverrait - à l'occasion. " Conversation banale. " Je me souviens de nos derniers mots. Je lui ai dit : "Moi, j'en ai marre, le climat est pourri, j'ai envie de quitter la France". " Amedy Coulibaly a répondu du tac au tac : " Mais pour aller où ? "

Luc Bronner et Emeline Cazi

Source : Le Monde du 16 janvier 2015